

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR IVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de

- Pour le remboursement, la facture des séances de rééducation effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.



Déclaration de Maladie

Nº P19- 057293

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 366

Société :

49791

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MESSAOUDI MOHAMED

Date de naissance : 1939

Adresse :

Tél. : 0522891670

Total des frais engagés : 12.82,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



M. Mahdi BENELGUEN
CARDIOLOGUE
Rue 2, N°61 - 1^e Etage RP Chaudia - El Oufa
Tél: 0522910762 - 06 04 72 33 44
INPE: 91170670

Date de consultation : 13/11/2022

Nom et prénom du malade : MESSAOUDI MOHAMED

Age:

Lien de parenté : Fils même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie est de nature confidentielle communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je declare également avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 13/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

366



13/11/2020

Casablanca, le :

MESSAOUDI Mohamed

116,60x3

CO ACARD 50/12.5

1 comprimé le matin, pendant 3 mois

140,00x2

ÖEDES 20

1 comprimé le matin à jeun, pendant 3 mois

DAFLON 500

1 comprimé le matin à jeun

MÉTÉOSPASMYL

1 comprimé le matin et soir

3D VIT

5 gouttes par jours, pendant 3 mois

F = 1032,60

S.V

S.V

S.V

S.V

S.V

S.V

S.V

S.V

S.V

PHARMACIE WILAYA MORTOU
ZEKRI Abdellati
Docteur en Pharmacie
Casablanca - Tel: 0522.222.222
Fax: 0522.222.222
Tél: 00229.42200071

Dr. Mehdi BENJELLOUN
CARDIOLOGUE
Rue 2, N° 61 - 1er Etage - RP Chhdia - EL Oulfa
INPE: 91170670

LOT N° :

EXP :

PPV :

116,60

LOT N° :

EXP :

PPV :

116,60

LOT N° :

EXP :

PPV :

116,60

METEDOSPASMYL® B 20 caps molles

Alvéline citrate 60 mg / Siméticone 300 mg

P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca



6 118001 100293

PPV [DH] :

LOT N° :

UT.AV. :

LOT : 200713
PER : 01~2023
PPV : 140,00DH

246400030-04

Lot : 079662
Dluo : 01/2022
P.P.C: 79.90 Dh

Lot : 079662
Dluo : 01/2022
P.P.C: 79.90 Dh

Lot : 079662
Dluo : 01/2022
P.P.C: 79.90 Dh

13-Nov-2020 12:27:07 Fréq. Card.: 67 BPM

13-Nov-2020 12:27:07

ID:
D-naiss:
ans.

Dur.QRS: 82ms QT/QTc: 390/406ms

